

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PROJET SOUMIS A EVALUATION PREALABLE DES INCIDENCES

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien :** Rue de France, 85 à Saint-Gilles.

**Identité du demandeur :** SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES S.A. dont le siège social se situe rue de France, 56 à 1060 Bruxelles.

Objet de la demande : l'exploitation de :

Installation(s)	Puissance, capacité, quantité
Parc de stationnement couvert et non couvert : Parking Franc-Bara : 86 places ; Parking Bara : 52 places ; Parking Cantilana : 205 places ; Parking Antoine : 8 places	Total : 351 véhicules

#### Il s'agit d'une demande de renouvellement de permis d'environnement de classe 1B.

**P.R.A.S.** : zones administratives, zones de forte mixité, le long d'un espace structurant.

#### Motif principal de l'enquête :

- Installation(s) de classe 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

L'enquête publique se déroule **du 27/12/2021 au 25/01/2022.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'Administration communale **au service S.H.E., du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 heures ainsi que le mardi de 16 h à 20 h (sur rendez-vous à partir de 18 h - pris par téléphone au n° 02/536.03.13).**

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par courriel (jmbaeten@stgilles.irisnet.be) ou par courrier au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles **au plus tard le 25/01/2022.**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Administration communale, aux heures de consultation du dossier.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut également demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation. La réunion de la commission de concertation est fixée au 08/02/2022 entre 8h et 18h à l'Hôtel de Ville.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

L'enquête, annoncée ci-dessus, résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Saint-Gilles, le 21/12/2021.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

(s) Laurent Pampfer.

(s) Charles Picqué.